



# LexisNexis JurisClasseur

Les services en ligne de référence pour la recherche d'information et de veilles juridiques.

VERSION  
2012

## Guide de découverte

- Comment utiliser les services ?
- A quels contenus accéder ?
- Quelles options sont disponibles selon ma spécialité ?
- Qui contacter pour m'aider dans mes recherches ?



# Bienvenue !

LexisNexis JurisClasseur est devenu, pour les professionnels, l'outil de recherche d'information juridique de référence. Vous accédez à plus de 4 millions de documents en ligne indispensables aux juristes.

Cette brochure vous permet de prendre en main très rapidement ce service et d'en exploiter tout le potentiel. Vous y retrouverez toutes les informations détaillées sur les contenus disponibles et sur la meilleure façon de mener votre recherche, d'imprimer vos documents, de créer vos veilles...

Nous vous rappelons que certains contenus sont susceptibles de ne pas faire partie de votre abonnement. Pour toute question concernant vos codes d'accès ou vos recherches : un seul numéro de téléphone 0821 200 700 (0,112€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe).

## SOMMAIRE

	PAGE		PAGE
<b>COMMENT UTILISER LE SERVICE ?</b>	<b>3</b>	<b>LA LÉGISLATION / CODES ET LOIS</b>	<b>12</b>
<b>LES ENCYCLOPÉDIES JURISCLASSEUR</b>	<b>8</b>	• Codes & Lois • Journal Officiel - Lois & Décrets	
• Volumes JurisClasseur		<b>LA RÉGLEMENTATION</b>	<b>13</b>
• Formules		• Bulletins officiels	
• Analyses et commentaires		• Autorités Administratives Indépendantes	
<b>LES REVUES</b>	<b>9</b>	<b>LES RÉPONSES MINISTÉRIELLES</b>	<b>13</b>
• Éditions de La Semaine juridique (JCP)		<b>LES SOURCES EUROPÉENNES</b>	<b>13</b>
• Revues LexisNexis		• Législation : le Journal Officiel de l'Union Européenne	
<b>LA JURISPRUDENCE</b>	<b>10</b>	• Jurisprudence des juridictions européennes	
• Cour de Cassation • Cours d'appel		<b>DROITS ÉTRANGERS</b>	<b>14</b>
• Autres juridictions judiciaires • Conseil d'État		• Lexis.com • Butterworths	
• Cours administratives d'appel		<b>LES CONVENTIONS COLLECTIVES</b>	<b>15</b>
• Tribunaux administratifs • Conseil constitutionnel		<b>LES BIBLIOGRAPHIES</b>	<b>15</b>
• Tribunal des conflits		• Notices bibliographiques	
• Juridictions européennes : CJUE, TPIUE, CEDH, TFPUE			

# Comment utiliser LexisNexis JurisClasseur ?

1

## S'IDENTIFIER

Munissez-vous de vos codes d'accès personnels et connectez-vous à partir de l'adresse suivante :

[www.lexisnexus.fr/lnjcp](http://www.lexisnexus.fr/lnjcp)

ou : [www.lexisnexus.fr](http://www.lexisnexus.fr) rubrique « Accès abonnés services en ligne ».

N'hésitez pas à mémoriser vos codes et à ajouter cette page de connexion dans vos favoris !

2

## EFFECTUER UNE RECHERCHE

Les principaux opérateurs de recherche :

- **“Et”** : trouve les mots dans le même document (ex. : augmentation de capital **Et** société civile)
- **“Ou”** : trouve au moins l'un des mots, utile pour les synonymes (ex. : imposition **Ou** fiscalité)
- **“Proximité 5 mots”** : trouve les mots espacés de 5 mots maximum (ex. : indemnité **proximité 5 mots** licenciement)
- **“!”** : trouve les mots de la même famille (ex. : exonér **!**)
- **“Titre(mot clé)”** : trouve les mots dans le titre du document (ex. : **titre**(amiante))

L'écran de recherche «**Toutes sources**» vous permet d'interroger simultanément toutes les sources documentaires auxquelles vous êtes abonné.

Pour une recherche plus précise, utilisez les onglets de recherche spécifique à un type de source.

Votre recherche peut se limiter à une sélection de sources.

Saisissez les termes de votre recherche dans les différentes zones de saisie puis reliez-les par des opérateurs (Et, Ou, Proximité 5 mots, Proximité 15 mots, Sauf).

The screenshot shows the LexisNexis search interface. At the top, there are navigation tabs: 'Recherches', 'Répertoire des sources', and 'Veilles'. Below these are sub-tabs for 'Toutes sources', 'Encyclopédies', 'Législation', 'Réglementation', 'Parlement', 'Jurisprudence', 'Revue', 'Bibliographies', 'Actualités', 'Europe', and 'Conventions Collectives'. The main search area is titled 'Toutes sources' and contains a search form with the following elements:

- Radio buttons for 'Recherche simple' (selected) and 'Recherche avancée'.
- Input fields for 'Mots ou expressions' with examples: 'location meublée', 'ex. contrat de travail', 'contrat', 'ex. clause de non-concurrence', 'préavis', 'ex. délai ou période', and 'Plus de mots ou expressions'.
- A dropdown menu for 'Sources' set to '\*Toutes les sources'.
- A grid of checkboxes for source types: Encyclopédies, Revues, Réglementation, Législation, Bibliographies, Parlement, JurisData, Actualités, Conventions Collectives, and Toute la Jurisprudence.
- A 'Période' dropdown set to 'Pas de restriction de date'.
- A red 'Recherche' button.

This is a close-up of the search form from the previous screenshot. It highlights the 'Mots ou expressions' section and the 'Sources' dropdown. The 'Et' operator dropdown menu is open, showing the following options: 'Et', 'Ou', 'Proximité 5 mots', 'Proximité 15 mots', and 'Sauf'. The 'Sources' dropdown is also visible, showing '\*Toutes les sources'.

3

# Comment utiliser LexisNexis JurisClasseur ?

## 3

### EXPLOITER VOS RÉSULTATS

Par défaut vos résultats sont classés par sources.

L'affichage « Liste étendue » vous permet de visualiser un extrait de chaque document, avec les mots-clés dans leur contexte.

Dossier : Imprimez/téléchargez/ envoyez par email vos documents en une seule fois, après les avoir sélectionnés.

Pour visualiser un document, cliquez sur son titre.

Transformez votre recherche en veille et recevez automatiquement l'actualité correspondante.

Pour connaître toutes les astuces, voir page 5.

# 4

## METTRE EN PLACE UNE VEILLE

NOUVEAUTÉ 2012\*



\*Bientôt disponible

LexisNexis® JurisClasseur

Accueil | Référence : Aucune | Dossier (2) | Personnaliser | Quitter | Contact | Aide

0821 200 700 (0,112€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe)

Toutes sources - Toutes les sources > (location meublée) (186)

Recherches Répertoire des sources Veilles

Afficher Liste

Affiner la recherche

1-10 sur 186

Créer une veille

Document	Source ou publication
<input type="checkbox"/> 1. c) Fin du contrat	JCI. Bail à loyer
<input type="checkbox"/> 2. a) Locations conclues avant le 23 décembre 1986	JCI. Bail à loyer

### 1. Nommez votre veille

> **ASTUCE** : choisissez un titre explicite pour l'identifier rapidement lors de la réception des nouveaux résultats par emails.

### 2. Choisissez la périodicité de l'envoi des nouveaux résultats.

### 3. Indiquez votre adresse email et le format d'envoi des documents.

### 4. Choisissez le format des résultats.

LexisNexis® JurisClasseur

Sauvegarder la recherche / Créer une veille

Enregistrer sous location meublée

Enregistrer comme veille.

Les veilles personnalisées vous permettent d'accéder aux mises à jour de vos résultats, à la fréquence de votre choix. Cliquer sur l'onglet Veilles pour visualiser la liste de vos veilles personnalisées.

**Périodicité**

Mise à jour manuelle par l'utilisateur

Toutes les heures

Quotidienne :

Fréquence : 1 fois par jour à 18h

Hebdomadaire :

Mensuelle :

Fuseau horaire : Europe centrale (Heure de Paris)

\* L'astérisque indique que le passage à l'heure d'été n'est pas pris en compte.

**Options d'envoi**

Visualiser en ligne uniquement

Adresse e-mail

Dernière adresse

nom@lexisnexus.fr

mail@mail.fr

Ajouter un message :

Envoyer : En pièce jointe

Nouveaux résultats uniquement

Paramètres de veille inclus

Format des résultats : Tous les résultats, format Liste

Police : Times New Roman

Termes recherchés en gras

Termes recherchés soulignés

Ne pas inclure les documents en double

Inclure une page de couverture

L'envoi d'e-mail est soumis aux conditions générales de vente. Veuillez les consulter.

Sauvegarder Annuler

- Tous les résultats, format Liste
- Tous les résultats, format Liste étendue
- Les 10 premiers résultats, format Document
- Les 25 premiers résultats, format Document
- Les 100 premiers résultats, format Document
- Lien vers les résultats

### 5. Sauvegardez votre veille.

> **ASTUCE** : le format "Document" permet de recevoir les nouveaux résultats en intégralité directement dans l'email

# Comment utiliser LexisNexis JurisClasseur ?

5

## ACCÉDER À UNE ENCYCLOPÉDIE EN PASSANT PAR SA TABLE DES MATIÈRES

Cliquez sur l'onglet "Encyclopédies"

Vous pouvez consulter une encyclopédie à partir de sa table des matières.

Vous disposez ainsi d'une vue d'ensemble de l'encyclopédie et accédez directement au document qui vous intéresse.

LexisNexis® JurisClasseur

Accueil | Référence : Aucune | Dossier (2) | Personnaliser | Quitter | Contact | Aide

0821 200 700 (0,112€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe) Définir comme page d'accueil

Recherches Répertoire des sources Veilles

Toutes sources Encyclopédies Législation Réglementation Parlement Jurisprudence Revues Bibliographies Actualités Europe Conventions Collectives

### Encyclopédies

Aide

Encyclopédies

Recherche

**Tables des matières**

Remarque : Vous pouvez déplier l'arborescence pour naviguer au sein du plan ou du sommaire, ou bien effectuer une recherche sur la totalité ou une partie du plan ou du sommaire en utilisant la Recherche rapide.

Comment rechercher... dans les encyclopédies ? sur plusieurs encyclopédies ? sur une sélection de fascicules ? un type particulier de document ?

Recherche rapide [ ] Recherche

Rechercher seulement sur la sélection

Toutes les publications

- JCI. Europe Traité
  - JurisClasseur Europe Traité
    - Fasc. unique . - Préface :
    - Fasc. 10 : TRAITÉ DE LISBONNE
    - Fasc. 100 : UNION EUROPÉENNE. - Histoire de la construction européenne
    - Fasc. 110 : UNION EUROPÉENNE. - Nature, valeurs et caractères généraux
    - Fasc. 120 : TRAITÉ ÉTABLISSANT UNE CONSTITUTION POUR L'EUROPE. - Genèse, contenu, postérité (Traité de Lisbonne)
    - Fasc. 150 : ACTES ANNEXÉS AUX TRAITÉS
    - Fasc. 160 : CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE
    - Fasc. 170 : COMPÉTENCES DE L'UNION. - Architecture générale. - Délimitation
    - Fasc. 180 : COOPÉRATIONS RENFORCÉES
    - Fasc. 185 : CITOYENNETÉ DE L'UNION
    - Fasc. 186 : LIBRE CIRCULATION DES CITOYENS DE L'UNION
    - Fasc. 189 : ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE
    - Fasc. 190 : ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE. - Sources écrites
    - Fasc. 191 : ORDRE JURIDIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE. - Sources non écrites

6

## ACCÉDER À UNE REVUE EN PASSANT PAR SON SOMMAIRE

Cliquez sur l'onglet "Revues".

Vous pouvez accéder à une revue par son sommaire.

Consultez l'article en cliquant sur le numéro correspondant.

LexisNexis® JurisClasseur

Accueil | Référence : Aucune | Dossier (2) | Personnaliser | Quitter | Contact | Aide

0821 200 700 (0,112€ puis 0,09€/min à partir d'un poste fixe) Définir comme page d'accueil

Recherches Répertoire des sources Veilles

Toutes sources Encyclopédies Législation Réglementation Parlement Jurisprudence Revues Bibliographies Actualités Europe Conventions Collectives

### Revues

Aide

Revues

Recherche

**Sommaires des revues**

Remarque : Vous pouvez déplier l'arborescence pour naviguer au sein du plan ou du sommaire, ou bien effectuer une recherche sur la totalité ou une partie du plan ou du sommaire en utilisant la Recherche rapide.

Comment rechercher... dans les revues ? sur le titre des articles ? une décision de jurisprudence commentée ?

Recherche rapide [ ] Recherche

Rechercher seulement sur la sélection

Toutes les publications

- La Semaine Juridique - Edition générale
  - La Semaine Juridique Edition Générale - 5 Mars 2012 - n° 10
  - La Semaine Juridique Edition Générale - 27 Février 2012 - n° 9
  - La Semaine Juridique Edition Générale - 20 Février 2012 - n° 8
  - La Semaine Juridique Edition Générale - 13 Février 2012 - n° 7
  - La Semaine Juridique Edition Générale - 6 Février 2012 - n° 6
  - La Semaine Juridique Edition Générale - 30 Janvier 2012 - n° 5
  - La Semaine Juridique Edition Générale - 23 Janvier 2012 - n° 4
  - La Semaine Juridique Edition Générale - 16 Janvier 2012 - n° 3
  - La Semaine Juridique Edition Générale - 9 Janvier 2012 - n° 1

Le sommaire des revues vous permet de consulter n'importe quelle revue dans son intégralité.

# EXPLOITER UN DOCUMENT

Imprimer un document.  
Faire suivre un document par email.  
Télécharger un document.

Affichez la mise à jour d'un fascicule.

Utilisez le chemin de navigation pour revenir en arrière.

Cliquez sur le lien pour obtenir le texte intégral d'une décision de jurisprudence.

Accédez au format PDF de la décision.

LexisNexis® JurisClasseur

Encyclopédies > /...> Fasc. 15-90 : HEURES DE DÉLÉGATION > Fasc. 15-90 : HEURES DE DÉLÉGATION

Recherches Répertoire des sources Veilles

Afficher Document

Masquer le plan

Plan

JCI. Travail Traité

- [-] JurisClasseur Travail Traité
- [+] Fasc. 1-10 à 1-40 : SOURCES
- [+] Fasc. 1-10 : SOURCES
- [+] Fasc. 1-20 : USAGES
- [+] Fasc. 1-30 : NÉGOCIATION. C
- [+] Fasc. 1-32 : NÉGOCIATION. C
- [+] Fasc. 1-34 : NÉGOCIATION. C
- [+] Fasc. 1-38 : NÉGOCIATION. C
- [+] Fasc. 1-40 : RÈGLEMENT INTÉ
- [+] Fasc. 2-12 à 3-60 : CONTRA
- [+] Fasc. 2-12 : CADRES
- [+] Fasc. 2-14 : CUMUL CONTRA
- [+] Fasc. 2-40 : CONTRAT À DUR
- [+] Fasc. 2-42 : CONTRAT À DUR
- [+] Fasc. 2-44 : CONTRAT À DUR
- [+] Fasc. 2-46 : CONTRAT À DUR
- [+] Fasc. 2-48 : CONTRAT À DUR
- [+] Fasc. 2-49 : CONTRAT À DUR
- [+] Fasc. 3-20 : PRÊT DE MAIN-D
- [+] Fasc. 3-22 : PORTAGE SALAR
- [+] Fasc. 3-30 : TRAVAIL TEMPO
- [+] Fasc. 3-40 : GROUPEMENT D'
- [+] Fasc. 3-42 : ASSOCIATION II
- [+] Fasc. 3-44 : ASSOCIATION D
- [+] Fasc. 3-60 : STAGES

c) Décompte

35. - Variation des effectifs - Dans les cas où le montant du crédit varie selon l'effectif employé :

- il appartient à la juridiction saisie de vérifier le montant auquel a droit le titulaire des heures de délégation (Cass. soc., 10 mai 1995 : JurisData n° 1995-000971) ;
- la variation de l'effectif au-delà ou en deçà d'un des seuils ainsi fixés doit être prise en compte dès le mois suivant pour la fixation de nombre d'heures de délégation (Cass. soc., 6 nov. 1991 : Dr. soc. 1992, p. 85. - Cass. soc., 7 oct. 1992 : Liaisons soc. 1992, jurispr. n° 6764 p. 21).

En cas de réduction importante et durable des effectifs de l'entreprise en dessous du seuil de 50 salariés, et à défaut d'accord entre le chef d'entreprise et l'ensemble des organisations syndicales représentatives, le Directeur départemental de l'emploi peut supprimer le mandat des délégués syndicaux et des membres du comité d'entreprise. En l'absence d'une telle décision, le mandat doit être maintenu, et le paiement des heures de délégation assuré (Cass. soc., 23 janv. 2002 : JurisData n° 2002-012844).

36. - Montant fixé en heures - Le Code du travail prévoit que le temps de délégation accordé aux représentants du personnel est décompté en heures. En l'absence de dispositions conventionnelles ou d'un usage, dans les heures de délégation ne peuvent donc être décomptées par journée de travail (Cass. soc., 30 janv. 2008 : JurisData n° 2008-022254).

37. - Forfait jours - Depuis la loi du 19 janvier 2000, le temps de travail de certains salariés peut être décompté en jours ("forfait jours"), et non plus en heures de travail. Ces derniers sont exclus des dispositions de la réglementation du travail reposant sur un calcul en heures. Comment concilier cette règle avec le décompte des heures de délégation ? Aucune solution n'est prévue par les textes.

Certaines conventions collectives abordent cette question. Ainsi la convention collective des personnels de salles de cinéma prévoit (de manière, à vrai dire, assez obscure) que "pour le personnel cadre dont la durée du travail est fixée sur la base d'un forfait annuel en jours travaillés, les heures de délégation utilisées, dehors du temps de travail font l'objet d'une récupération" (Avenant 30 avr. 2001, art. 2). D'autres renvoient aux négociations internes à l'entreprise : la convention collective des télécommunications stipule : "Lorsque le détenteur du mandat bénéficie du décompte de son temps de travail en "forfait jours" les éventuels problèmes de conversion liés aux heures de délégation sont négociés dans l'entreprise" (art. 3-2-3-1).

Il faudrait, sinon, certainement tenir compte d'un arrêt rendu en matière de retenue pour fait de grève d'un salarié cadre soumis à une convention de forfait en jours sur l'année. La Cour de cassation a précisé "en l'absence de disposition, sur ce point, de l'accord collectif, la retenue opérée résulte de la durée de l'absence et de la détermination, à partir du salaire mensuel ou annuel, d'un salaire horaire tenant compte du nombre de jours travaillés prévus par la convention de forfait et prenant pour base, soit la durée légale du travail si la durée du travail applicable dans l'entreprise aux cadres soumis à l'horaire collectif lui est inférieure, soit la durée du travail applicable à ces cadres si elle est supérieure à la durée légale" (Cass. soc., 13 nov. 2008 : JurisData n° 2008-045808). Selon la Chambre sociale, ce mode de calcul est l'unique possibilité, sauf disposition conventionnelle, de décompter les heures de grève ou les autres absences non comptabilisables en journées ou demi-journées. Sans doute une même règle devrait-elle être retenue en matière de décompte d'heures de délégation.

## LES NOUVELLES ANALYSES DES DÉCISIONS SÉLECTIONNÉES

Classement par étoile en fonction de l'intérêt.

Analyse sous la forme d'un résumé.

Texte intégral au format HTML.

Pour aller plus loin :  
• Décision antérieure  
• Législation citée  
• Critères de sélection  
• Abstract

LexisNexis® JurisClasseur

Encyclopédies > /...> Fasc. 15-90 : HEURES DE DÉLÉGATION > Cour de cassation, Chambre sociale...

Recherches Répertoire des sources Veilles

Afficher Document

1 sur 1

Options Chercher dans cette source ...

Cour de cassation, Chambre sociale, 13 novembre 2008

N° 06-44.608

Publié au Bulletin

Société Giat industries

Fédération de la métallurgie CFE-CGC

Classement : \*\*

Contentieux Judiciaire

Numéro JurisData : 2008-045808

Résumé

Pour calculer la retenue à opérer sur le salaire des cadres soumis à une convention de forfait en jours en cas d'absence pour grève d'une durée inférieure à la journée complète, voire la demi-journée, l'employeur a décidé de cumuler les absences jusqu'à ce qu'elles atteignent l'équivalent d'une demi-journée ou d'une journée décomptée selon l'horaire journalier collectif. La cour d'appel a jugé que cette décision aboutissait à une rupture d'égalité entre les salariés, était sans effet à l'égard des cadres en forfait jours et condamnait l'employeur à restituer la retenue opérée. Cette décision a été cassée, sur le fond, par la Cour de cassation, sur le motif que les articles L. 521-1 et L. 212-15-3 III du Code du travail, article L. 521-1 et L. 212-15-3 III du Code du travail, article L. 3121-45 du Code du travail, ne permettent pas à la cour d'appel de s'être assurée de ce que la retenue ainsi pratiquée était proportionnelle à la durée de l'arrêt de travail et était identique à celle pratiquée pour toute autre absence d'une même durée, étant précisé qu'en l'absence de disposition, sur ce point, de l'accord collectif, elle doit être calculée en déterminant, à partir du salaire mensuel ou annuel, un salaire horaire tenant compte du nombre de jours travaillés prévus par la convention de forfait et prenant pour base, soit la durée légale du travail si la durée du travail applicable dans l'entreprise aux cadres soumis à l'horaire collectif lui est inférieure, soit la durée du travail applicable à ces cadres si elle est supérieure à la durée légale.

Mme Collomp, Président  
M. Gosselin, Rapporteur  
M. Petit, Avocat général  
SCP Coutard, Mayer et Munier-Paire, SCP Masse-Dessen et Thouvenin, Avocat

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, a rendu l'arrêt suivant :

Vu les articles L. 521-1 devenu L. 2511-1 et L. 212-15-3 III devenu L. 3121-45, ce dernier dans sa rédaction alors applicable, du code du travail ;  
Attendu, d'abord, que l'exercice du droit de grève ne saurait donner lieu de la part de l'employeur à des mesures discriminatoires en matière de rémunération et d'avantages sociaux ; qu'il ne peut donner lieu de la part de l'employeur qu'à un abatement de salaire proportionnel à la durée de l'arrêt de travail ;

PAR CES MOTIFS :

CASSE ET ANNULE, dans toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 8 juin 2006, entre les parties, par la cour d'appel de Versailles ; remet, en conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Paris ;  
Condamne la Fédération de la métallurgie CFE-CGC aux dépens ;  
Vu l'article 700 du code de procédure civile, rejette les demandes ;  
Dit que sur les diligences du procureur général près la Cour de cassation, le présent arrêt sera transmis pour être transcrit en marge ou à la suite de l'arrêt cassé ;  
Ainsi fait et jugé par la Cour de cassation, chambre sociale, et prononcé par le président en son audience publique du treize novembre deux mille huit.

Décision Antérieure

.. Cour d'appel VERSAILLES Chambre 1, section 1 du 8 juin 2006

La rédaction JurisData vous signale :

Législation :

.. Code du travail, article L. 212-15-3 III du Code du travail, article L. 2511-1, Code du travail, article L. 3121-45, Code du travail, article L. 521-1

Bibliographie :

.. Publication(s) officielle(s) : Bulletin de la Cour de cassation, 2008, Vn° 211

Abstract

> Conflits collectifs du travail, exercice du droit de grève, conséquences, grève et salaire, interdiction des mesures discriminatoires en matière de rémunération et d'avantages sociaux, abatement de salaire devant être proportionnel à la durée de l'arrêt de travail, grève d'un salarié cadre soumis à une convention de forfait en jours sur l'année, durée de l'absence non comptabilisable en journée ou demi-journée, retenue opérée devant être identique à celle pratiquée pour toute autre absence d'une même durée, absence d'accord collectif, calcul de la retenue, éléments pris en compte pour la détermination de la durée de l'absence, salaire horaire déterminé à partir du salaire mensuel ou annuel, salaire horaire tenant compte du nombre de jours

# Les encyclopédies JurisClasseur

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

Toutes sources **Encyclopédies** Codes & Lois Réglementation Parlement Jurisprudence Revues Bibliographies Actualités Europe Conventions collectives

*LexisNexis JurisClasseur<sup>Pro</sup> vous offre, selon votre formule d'abonnement :*

- Plus de 60 collections, soit près de 360 volumes JurisClasseur à votre disposition
- Plusieurs milliers de formules
- Les analyses et commentaires des plus éminents spécialistes

## NOUVEAUTÉ 2012!

### Une mise à jour plus fréquente et plus rapide

Depuis 2011, un fascicule JurisClasseur est disponible en ligne, dès sa mise à jour, avant même sa parution « papier ».

## FONDS DISPONIBLES\*

- JurisClasseur Administratif
- JurisClasseur Alsace - Moselle
- JurisClasseur Bail à Loyer
- JurisClasseur Banque - Crédit - Bourse
- JurisClasseur Baux ruraux
- JurisClasseur Brevets
- JurisClasseur Civil Code
- JurisClasseur Civil Code Formulaire
- JurisClasseur Civil annexes
- JurisClasseur Collectivités territoriales
- JurisClasseur Commercial
- JurisClasseur Communication
- JurisClasseur Concurrence - Consommation
- JurisClasseur Construction - Urbanisme
- JurisClasseur Contrats - Distribution
- JurisClasseur Contrats et marchés publics
- JurisClasseur Copropriété
- JurisClasseur Divorce
- JurisClasseur Droit Comparé
- JurisClasseur Droit International
- JurisClasseur Encyclopédie des Huissiers de justice
- JurisClasseur Enregistrement traité
- JurisClasseur Entreprise individuelle
- JurisClasseur Environnement et développement durable
- JurisClasseur Europe Traité
- JurisClasseur Fiscal Chiffre d'affaires
- JurisClasseur Fiscal Impôts directs Traité
- JurisClasseur Fiscal International
- JurisClasseur Fonctions publiques
- JurisClasseur Géomètre Expert - Foncier
- JurisClasseur Justice Administrative
- JurisClasseur Libertés
- JurisClasseur Lois pénales spéciales
- JurisClasseur Marques - Dessins et Modèles
- JurisClasseur Pénal Code
- JurisClasseur Pénal des affaires
- JurisClasseur Procédure civile
- JurisClasseur Procédure pénale
- JurisClasseur Procédures collectives
- JurisClasseur Procédures fiscales
- JurisClasseur Procédures formulaire
- JurisClasseur Propriété littéraire et artistique
- JurisClasseur Propriétés publiques
- JurisClasseur Protection sociale Traité
- JurisClasseur Public - Contentieux Pénal (Archives)
- JurisClasseur Responsabilité civile et Assurances
- JurisClasseur Rural
- JurisClasseur Société Formulaire
- JurisClasseur Sociétés Traité
- JurisClasseur Transport
- JurisClasseur Travail Traité
- JurisClasseur Voies d'exécution


## OPTIONS

**Pratique du Droit pour l'Entreprise :** • D.O Affaires • D.O Fiscal • D.O Comptable • D.O Social

**Droit de la santé :** • Droit pharmaceutique • Droit médical et hospitalier

**Litec Collectivités territoriales :** • Le Secrétaire de Mairie • Formulaire des Maires • Pratique de l'Etat Civil • Discours et Agenda du Maire • Fonction Publique Territoriale • Formulaire du Personnel Territorial • Pratique du Budget Communal • Pratique des Marchés publics dans les collectivités territoriales • Guide de la Coopération Intercommunale • Guide de la Protection Sociale.

**Cinq collections spécialisées :** • JurisClasseurs Notarial Formulaire • Notarial Répertoire • Impôts sur la fortune • Fiscalité immobilière et Liquidations partages • **NOUVEAU** Le Roulois

Sur internet, vous disposez toujours de la version la plus récente de tous les fascicules. Quand l'actualité l'exige, une fiche supplémentaire de mise à jour est à votre disposition (signalée par l'icône  voir p. 7)

\* Les textes des encyclopédies JurisClasseur (dont les JurisClasseurs Codes et Lois - droit public - droit privé, code général des impôts, Travail et Protection sociale Textes, etc.) sont disponibles dans l'onglet « Législation ».

# Les revues

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

Toutes sources	Encyclopédies	Codes & Lois	Réglementation	Parlement	Jurisprudence	<b>Revues</b>	Bibliographies	Actualités	Europe	Conventions collectives
----------------	---------------	--------------	----------------	-----------	---------------	---------------	----------------	------------	--------	-------------------------

LexisNexis JurisClasseur<sup>Pro</sup> vous offre, selon votre formule d'abonnement :

- 4 éditions de La Semaine juridique (JCP)
- 26 revues LexisNexis

## FONDS DISPONIBLES\*

PÉRIODICITÉ MISE À JOUR INTERNET	TITRE	TEXTE INTÉGRAL FOURNI DEPUIS...	
Hebdomadaire	La Semaine juridique - Édition générale (JCP G)	1985	←
Hebdomadaire	La Semaine juridique - Entreprise et affaires (JCPE)	1985	←
Hebdomadaire	La Semaine juridique - Administrations et Coll. territoriales (JCPA)	Octobre 2002	
Hebdomadaire	La Semaine juridique - Social (JCPS)	Juillet 2005	
Hebdomadaire	Revue de droit fiscal*	Avril 2005	
Mensuelle	Collectivités territoriales & Intercommunalité	Mai 2004 à août 2006	
Mensuelle	Communication - Commerce électronique	Mai 2004	
Mensuelle	Construction - Urbanisme	2000	←
Mensuelle	Contrats et marchés publics	2000	←
Mensuelle	Contrats-concurrence-consommation	2000	←
Mensuelle	Droit administratif	Mai 2004	
Mensuelle	Droit de la famille	2000	←
Mensuelle	Droit des sociétés	2000	←
Mensuelle	Droit pénal	Mai 2004	
Mensuelle	Environnement et développement durable	Mai 2004	
Mensuelle	Europe	Mai 2004	
Mensuelle	Lettre d'actualité des procédures collectives	Avril 2008	
Mensuelle	Loyers et copropriété	Mai 2004	
Mensuelle	Procédures	2000	←
Mensuelle	Procédures Collectives	Janvier 2008	
Mensuelle	Propriété Industrielle	Mai 2004	
Mensuelle	Responsabilité civile et Assurances	Mai 2004	
Mensuelle	Revue de droit rural	Octobre 2004	
Mensuelle	Revue Juridique de l'économie Publique	2008	
Mensuelle	Travail et Protection sociale	Mai 2004 à juin 2005	
Bimestrielle	Cahiers de droit de l'entreprise	2007	
Bimestrielle	Revue de Droit Bancaire et Financier	2007	
Trimestrielle	Cahiers de droit de l'intercommunalité	2007	
Trimestrielle	Journal du droit international (Clunet)	Janvier 2007	
Trimestrielle	Revue de droit des transports et de la mobilité	Depuis 2007	←

\*Les archives de la revue (1975-2004) disponibles en option.

## OPTIONS

Vous pouvez accéder en plus à 4 revues spécialisées : • La Semaine Juridique - édition Notariale et Immobilières (hebdomadaire depuis 1985) • la Revue fiscale notariale (mensuel depuis 2004) • la Revue D.O (hebdomadaire depuis 2004) • Archives de la Revue de droit fiscal (1975-2004)

# La Jurisprudence

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

Toutes sources Encyclopédies Codes & Lois Réglementation Parlement **Jurisprudence** Revues Bibliographies Actualités Europe Conventions collectives

## La première base de jurisprudence

Vous disposez ici de la base de jurisprudence la plus riche avec 2 000 000 de décisions.

Conçue par les meilleurs juristes, cette base s'enrichit avec plus de 400 000 nouvelles décisions chaque année. Vous accédez désormais à plus de quarante ans d'archives et au flux annuel de tous les arrêts mis à disposition par la Cour de cassation, les cours d'appel, le Conseil d'Etat, la Cour de Justice de l'Union Européenne, le TPIUE, la cour européenne des droit de l'Homme,...

En 2012, vous disposerez aussi des décisions du Conseil Constitutionnel (depuis 1958) et des questions prioritaires de constitutionnalité, ainsi que, selon leur disponibilité, des décisions des 8 cours administratives d'appel (Bordeaux, Douai, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris et Versailles depuis 1989) et des 42 tribunaux administratifs (depuis 2012).

## Un mode de traitement de la jurisprudence unique

Depuis plus de 40 ans, nous sélectionnons et analysons la jurisprudence des cours supérieures et du fond. Tous les arrêts jugés importants (voir infra) font l'objet, après sélection, d'une analyse JurisData qui complète utilement le texte intégral (disponible en html pour la plupart des juridictions). Cette analyse décrit le ou les faits strictement essentiels et la solution juridique adoptée par les juges. Depuis 2008, nous hiérarchisons les décisions de jurisprudence (voir détail ci-contre).

Plus de 170 personnes, 130 analystes, 31 directeurs d'Ateliers régionaux de jurisprudence répartis sur tout le territoire (y compris les DOM TOM) et 8 juristes à Paris sélectionnent et analysent les décisions les plus pertinentes des Cours suprêmes, des Cours d'appel (judiciaires et administratives) et des TA, TGI, TI, tribunaux de commerce et Conseils des prud'hommes ainsi que les décisions des juridictions européennes. Ce traitement de la jurisprudence réunit une expertise unique en France et vous permet d'identifier immédiatement les documents intéressants et, par une rapide lecture du résumé, de déterminer son intérêt pour le cas que vous avez à traiter.

## Les plus de la jurisprudence

A l'affichage d'une décision, vous disposez, en plus du texte intégral et des références de la décision (juridiction, siège, formation, date, numéro de décision, nom des parties) des informations exclusives suivantes :

- critères de sélection de la décision
- chaînage des décisions antérieures (ou postérieures)
- liens entre la décision et :
  - les textes législatifs ou réglementaires cités explicitement ou supports implicites de la décision,
  - Le texte intégral des articles de nos revues citant ou commentant la décision,
  - Les références bibliographiques d'autres revues citant ou commentant la décision,
  - Les décisions allant dans le même sens ou le sens contraire.

## Exclusivité LexisNexis : le classement des décisions

Depuis quelques années, les juridictions diffusent de plus en plus largement leurs décisions. Ainsi, en 2008, nous mettions à disposition 40 000 nouvelles décisions par an. Ce chiffre passera à 400 000 décisions fin 2012. Anticipant ce « tsunami jurisprudentiel », nous vous proposons une technique inédite et novatrice de hiérarchisation des décisions, fruit de notre expérience sur la jurisprudence.

Ainsi, en fonction de leur intérêt juridique, les arrêts et décisions font l'objet d'une classification (de 4 à 0 étoiles).

### Quels sont les critères de hiérarchisation ?

- ★★★★ : Grand arrêt publié ou ayant vocation à être publié dans les recueils des juridictions (Cour de cassation, Conseil d'État) ou dans les recueils d'éditeurs privés (Grands arrêts) ;
- ★★★★★ : Décision largement commentée ou publiée, décision d'assemblées plénières, publication sur le site de la Cour de cassation ou du Conseil d'État, revirement, arrêt de section, communiqué de presse,...
- ★★★☆☆ : Décision analysée pour un des motifs suivants : application d'une loi nouvelle, résistance à une Cour suprême ou revirement de jurisprudence, décisions d'actualité ou médiatique, décision rare ou atypique, jurisprudence locale, décisions très motivées, contentieux émergents ou données quantifiées intéressantes ;
- ★★★☆☆ : Décision analysée mais sans critère de sélection précis et néanmoins jugées intéressantes par LexisNexis ;
- ★★★☆☆ : Décision non retenue.

Toutes les décisions auxquelles sont attribuées une ou plusieurs étoiles font automatiquement l'objet d'une analyse JurisData (abstract et résumé). Mais surtout ce principe de hiérarchisation de la jurisprudence vous permet de visualiser immédiatement l'intérêt d'une décision, sans avoir à la lire en intégralité.

## FONDS DISPONIBLES

	CONTENUS DÉJÀ DISPONIBLES		NOUVELLES DÉCISIONS / AN		
	ANTÉRIORITÉ	NBRE DE DÉCISIONS ACCESSIBLES EN LIGNE AU 1/03/2012	NBRE DE NOUVELLES DÉCISIONS MISES EN LIGNE / AN (EST.)	% DE NOUVELLES DÉCISIONS MISES EN LIGNE / AN	NBRE DE DÉCISIONS ANALYSÉES
Cour de cassation (publiés ou inédits)	1960/1987	493 895	12 100	100%	4 500
Cours d'appel judiciaires	1980/2008	1 153 641	150 000	100%	19 000
TGI/TI	1980	8 606	300		300
Tribunaux de commerce	1980	2 954	150		150
Conseil de prud'hommes	1980	800	50		50
Conseil d'Etat (publiés ou inédits)	1965/1987	150 109	11 000	100%	2 000
Cours administratives d'appel (publiés ou inédits)	1989	110 946	30 000	100%	1 000
Tribunaux administratifs (publiés ou inédits)	1980	14 307	185 000	100%	1 000
Grands arrêts de la jurisprudence avant 1960	1805	1 511			
Juridictions européennes (CJUE, TPIUE, CEDH)	1980/1989 /1959	34 396	2 100	100%	400
<b>TOTAL EN LIGNE</b>		<b>1 971 165</b>	<b>441 700</b>		<b>28 400</b>

# La législation / Codes et lois

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

Toutes sources Encyclopédies **Codes et lois** Réglementation Parlement Jurisprudence Revues Bibliographies Actualités Europe Conventions collectives

Cet onglet vous donne accès à 2 fonds documentaires distincts.

## Codes et Lois

- les 86 codes officiels
- plus de 40 000 lois et règlements consolidés (mis à jour)
- plus de 500 directives européennes consolidées (mis à jour)
- plus de 100 ans d'expérience en matière de consolidation de textes

La base de législation à laquelle vous avez accès est mise à jour par une équipe de juristes spécialisés selon un savoir faire reconnu et une méthode exclusive (par exemple l'intégration des effets des annulations contentieuses aux textes reproduits...). Les textes sont présentés dans leur version actuelle (=abrogée ou en vigueur) ou future, parfois dans leur version antérieure (systématiquement pour le Code général des impôts).

La consolidation se fait généralement le jour même de la parution au Journal Officiel. La date de mise à jour de la législation consolidée - date du Journal Officiel traité - est disponible sur l'onglet «Législation» en cliquant sur le lien [mise à jour de Codes et Lois](#).

**Vous disposez de nombreux textes que vous ne retrouverez nulle part ailleurs :** les conventions fiscales internationales, les 300 Conventions internationales, avec leurs protocoles, avenants, accords complémentaires, également consolidés par LexisNexis (circulation des personnes, coopération judiciaire, commerce, droits politiques et sociaux, environnement, état civil, extradition, lutte contre le blanchiment, propriétés immatérielles,...), de même que de nombreux textes de droit interne.

La base de législation européenne accueille une sélection de textes consolidés puis enrichis par nos experts. De nombreux renvois vers les textes européens et français, également vers nos autres publications (vers les articles les plus pertinents publiés dans nos revues et fascicules JurisClasses) inscrivent chacun des textes de la base dans un ensemble documentaire complet. Vous disposez ainsi d'une information complémentaire fiable et pertinente.

	NOMBRE DE TEXTES CONSOLIDÉS DISPONIBLES DANS CODES ET LOIS EN LIGNE
<b>Codes officiels</b> Soit :	<b>86</b> 154 717 articles
<b>Textes non codifiés</b>	<b>41 374</b>
dont : Règlements, directives et décisions UE	545
Lois	3 172
Conventions fiscales internationales	Plus de 450
Principales conventions internationales (Droit de l'homme, entraide, extradition, propriété intellectuelle...)	Plus de 300
Ordonnances (et décrets lois)	748
Décrets*	23 681
Arrêtés	12 638
Autres (circulaires, instructions...)	Plus de 800

(\*) y compris décrets publiant des traités et accords internationaux

## Le Journal Officiel Lois et décrets

**Vous retrouverez tous les textes publiés au Journal Officiel :**

- Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1990 : ordonnances, lois, décrets, arrêtés, circulaires, mesures nominatives, décisions et délibérations émanant d'institutions ou de juridictions.
- Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2002 : avis et communications.

**Sont exclus de ce fonds documentaire :**

- Les décrets de naturalisation, de changement de nom et autres mesures nominatives sensibles ayant trait à la vie privée,
- Les informations parlementaires.

Ces textes sont accompagnés d'un sommaire analytique normalisé et enrichi pour faciliter vos recherches et vos veilles.

# La réglementation

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

Toutes sources	Encyclopédies	Codes & Lois	Réglementation	Parlement	Jurisprudence	Revue	Bibliographies	Actualités	Europe	Conventions collectives
----------------	---------------	--------------	----------------	-----------	---------------	-------	----------------	------------	--------	-------------------------

L'onglet "Réglementation" donne accès à une sélection de Bulletins officiels publiés par les ministères ainsi qu'à la réglementation émanant des autorités administratives indépendantes.

## Bulletins officiels

### FONDS DISPONIBLES

	ANTÉRIORITÉ
BO des impôts	1991
Rescrits 2011	2005
BO du ministère de l'intérieur	2006
BO du ministère de l'Éducation Nationale	2006
BO du ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche	2008
BO du ministère de la Santé et de la protection sociale (2010)	2009
BO du ministère du Travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité (2010)	2009
BO Equipement, Logement, Transports (remplacé en 2009 par le titre ci-dessous)	2007 à 2009
BO du ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable	2007
BO du ministère des finances/Douanes	2007
BO du ministère des finances/Direction de la concurrence, consommation et répression des fraudes	2009
BO du ministère de la Justice	2010
BO du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et de la Commission bancaire	2007
Circulaires et instructions ministérielles (2010)	2009
Documentation administrative	2002
ACOSS : lettre-circulaires «grande diffusion» et «diffusion Sécurité sociale»	1994

## Autorités administratives indépendantes (AAI)

### FONDS DISPONIBLES

	ANTÉRIORITÉ
Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)	1978
Autorités des Marchés Financiers (AMF) : communiqués de presse et décisions de la commission des sanctions, règlement général, arrêtés d'homologation de modifications du Règlement général, instruction, recommandations, décisions d'approbation (2010)	2007
Autorité de la concurrence	2007
Commission bancaire	2008
Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE) : Décisions/délibérations (2010)	2008
Commission d'accès aux documents administratifs	2009
Archives de la COB (instructions, positions et recommandations)	NA

# Les réponses ministérielles

Toutes sources	Encyclopédies	Codes & Lois	Réglementation	Parlement	Jurisprudence	Revue	Bibliographies	Actualités	Europe	Conventions collectives
----------------	---------------	--------------	----------------	-----------	---------------	-------	----------------	------------	--------	-------------------------

L'onglet "Parlement" donne accès à plus de 530 000 questions écrites et orales des députés et sénateurs et aux réponses apportées par les ministères devant les assemblées.

Vous pouvez retrouver une question ou une réponse à partir : du nom du député ou du sénateur, du nom du ministère répondant, du numéro de la question, de la date, de mots clés ou expressions... Mise à jour des données hebdomadaire. (Texte intégral depuis le 16 juillet 1988).

# Les sources européennes

Toutes sources	Encyclopédies	Codes & Lois	Réglementation	Parlement	Jurisprudence	Revue	Bibliographies	Actualités	Europe	Conventions collectives
----------------	---------------	--------------	----------------	-----------	---------------	-------	----------------	------------	--------	-------------------------

## Les Traités

- **Traités constitutifs** : Traité sur l'Union européenne (1992), Traité instituant la Communauté économique européenne (1957), Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (1957), Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951),
- **Traités d'adhésion** : Traité relatif à l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne (2005), Adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovaquie et de la République de Slovaquie (2003), Adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède (1994), Adhésion de l'Espagne et du Portugal (1985), Adhésion de la Grèce (1979), Adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande (1972),
- **Autres traités et protocoles** : Traité établissant une Constitution pour l'Europe, Traité de Nice, Traité d'Amsterdam, Acte unique européen (1986), Traité sur le Groenland (1984), Protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement (1975), Traité modifiant certaines dispositions financières (1975), Traité de fusion (1965), Protocole (n° 36) sur les privilèges et immunités des Communautés européennes (1965), Protocole sur les Antilles néerlandaises (1962).

# Les sources européennes (suite)

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

Toutes sources   Encyclopédies   Codes & Lois   Réglementation   Parlement   Jurisprudence   Revues   Bibliographies   Actualités   **Europe**   Conventions collectives

## La législation : le Journal officiel de l'Union européenne

Le Journal officiel de l'Union européenne est le seul périodique publié chaque jour dans les 20 langues officielles de l'Union. Il comprend deux séries connexes: la série L (pour la législation) et la série C (pour les informations et avis).

- **Séries L et C du JO** : La **série L** contient la législation de l'UE, y compris : les règlements, les directives, les décisions, les recommandations, les avis. La **série C** contient des informations et avis concernant l'UE, notamment: les résumés des arrêts de la Cour de justice et du Tribunal de première instance, les procès-verbaux des sessions parlementaires, les rapports de la Cour des comptes, les questions écrites de parlementaires et les réponses du Conseil/Commission, les déclarations du CES et du Comité des régions, les avis de concours de recrutement des institutions de l'UE, les appels à manifestation d'intérêt pour les programmes et projets de l'UE.

## La jurisprudence

- La Cour de justice de l'Union européenne : La Cour de justice assure le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités constitutifs. La CJUE a été créée par le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier en 1952.
- Le Tribunal de première Instance : Créé en 1989, le TPIUE introduit un double degré de juridiction dont le but est d'améliorer la protection juridictionnelle des justiciables en déchargeant la CJUE et d'assurer un règlement plus rapide des affaires.
- Le Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne : Ce nouveau tribunal spécialisé a pour mission de traiter du contentieux pouvant opposer les institutions communautaires et leurs agents, pour une fonction publique européenne (comprenant environ 35 000 agents), le TFP a rendu son premier arrêt le 26 avril 2006.
- Toutes les décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) depuis 2010.

## Transposition des directives en droit français

- **Service complémentaire : EU Tracker.** Le premier site de veille quotidien sur les directives européennes. EU Tracker, est tout d'abord une équipe éditoriale qui suit quotidiennement la transposition dans 20 Etats membres de l'Union des 90 directives essentielles pour le monde des affaires : marché intérieur, concurrence, énergie, environnement, services financiers et bancaires, marché intérieur, télécom et fiscalité. EU Tracker est aussi un service en ligne très facile à utiliser et qui donne, en un écran, une vision claire de l'avancement de la transposition d'une directive. EU Tracker est en langue anglaise.

## DROITS ÉTRANGERS

- **Etats-Unis, Lexis.com** Avec plus de 11 000 bases de données couvrant la totalité du droit américain, LexisNexis rassemble à la fois les éditeurs prestigieux Matthew-Bender et Shepard's, mais aussi la législation et la jurisprudence fédérales et des 51 Etats. Le répertoire (NA Law Digest) «Martindale-Hubbe» et «Tax analyst» et «Lex Mundi» viennent compléter le contenu nord-américain. On retrouve aussi une offre accessible via Lexis.com, une collection très importante de sources en droit international comprenant traités, jurisprudence et plus de 120 revues, parmi lesquelles celles des prestigieuses universités telles que Harvard, Berkeley, Stanford... Figurent également sur Lexis.com le contenu juridique de l'Australie, du Mexique, de l'Argentine et de la Nouvelle-Zélande. On y trouve enfin, via les guides «doing business» de LexMundi, de Matthew-Bender et les Digest internationaux de Martindale-Hubbe, de nombreuses informations sur d'autres pays tels que les Philippines, la Thaïlande, le Chili.  
**Pour en savoir plus : [www.lexisnexis.com/](http://www.lexisnexis.com/)**
- **Royaume-Uni, LexisNexis Butterworths** LexisNexis-Butterworths est un éditeur juridique qui rassemble les savoirs faire bi-centennaires de Butterworths et de Tolley®. En plus des encyclopédies qui ont fait leur réputation, figurent les prestigieuses «Halsbury's Laws» ainsi qu'une exceptionnelle base de données jurisprudentielle (300 000 décisions), les «All England Law Reports». Tout le droit fiscal est couvert par Tolley et plus de 160 revues couvrant l'intégralité du droit anglais, irlandais et écossais sont disponibles ainsi que les formulaires d'Atkins.  
**Pour en savoir plus : [www.lexisnexis.co.uk](http://www.lexisnexis.co.uk)**
- **Autriche, LexisNexis Verlag ARD Orac** Législation, jurisprudence des cours et tribunaux et commentaires, encyclopédies et revues sur tous les domaines du droit.  
**Pour en savoir plus : [www.lexisnexis.at](http://www.lexisnexis.at)**
- **Pologne, LexPolonica** Législation consolidée, réglementation et jurisprudence. Contenus éditoriaux en fiscalité et dans les grands domaines juridiques.  
**Pour en savoir plus : [www.lexisnexis.pl](http://www.lexisnexis.pl)**
- **Chine, LexisNexis China** Avec plus de 400 000 documents disponibles, LexisNexis donne accès - en anglais et en chinois - à la législation et la jurisprudence, ainsi qu'aux textes fiscaux.  
**Pour en savoir plus : [www.lexiscn.com](http://www.lexiscn.com)**
- **Hong-Kong, LexisNexis HK** Législation et réglementation annotée, toute la jurisprudence de l'île et de l'archipel et les commentaires éditoriaux d'Halsbury.  
**Pour en savoir plus : [www.lexisnexis.hk](http://www.lexisnexis.hk)**
- **Canada, LexisNexis Canada** Législation et jurisprudence de l'Etat fédéral et des 10 provinces, l'ensemble des textes fiscaux et les contenus éditoriaux de QuickLaw.  
**Pour en savoir plus : [www.lexisnexis.ca](http://www.lexisnexis.ca)**

# Les conventions collectives

Les contenus détaillés ci-dessous sont ou non accessibles en fonction de votre formule d'abonnement.

Toutes sources	Encyclopédies	Codes & Lois	Réglementation	Parlement	Jurisprudence	Reuves	Bibliographies	Actualités	Europe	<b>Conventions collectives</b>
----------------	---------------	--------------	----------------	-----------	---------------	--------	----------------	------------	--------	--------------------------------

Près de 350 Conventions collectives nationales sélectionnées et consolidées depuis 1998 par nos soins, avec leurs avenants et accords complémentaires (salaires, prévoyance, formation professionnelle...) et dont le texte intégral est précédé de fiches synthétiques périodiquement actualisées, qui facilitent l'appréhension du droit applicable (par ex. en donnant rapidement accès aux informations clés des conventions selon un classement thématique commun).  
À venir en 2012, une première sélection de conventions collectives régionales.

## Les bibliographies

Toutes sources	Encyclopédies	Codes & Lois	Réglementation	Parlement	Jurisprudence	Reuves	<b>Bibliographies</b>	Actualités	Europe	Conventions collectives
----------------	---------------	--------------	----------------	-----------	---------------	--------	-----------------------	------------	--------	-------------------------

Créée en 1970, la base «Bibliographies» contient aujourd'hui plus de 180 000 références à des articles publiés dans près de 130 revues et périodiques juridiques français.

REVUES	ANTÉRIORITÉ	REVUES	ANTÉRIORITÉ	REVUES	ANTÉRIORITÉ
Actes pratiques et ingénierie sociétaire (B)	1997	Droit et pratique judiciaire (Voir Droit et procédures) (Pt)	1981-1984	Revue de jurisprudence commerciale (B)	1970
Actualité de la commande et des contrats publics (M)	2003	Droit et procédures (B)	1981-2000	Revue de jurisprudence de droit des affaires (M)	1994
Actualité des procédures collectives (Bi)	2002	Droit et procédures - Revue des Huissiers de justice (B)	2001	Revue de jurisprudence fiscale (M)	1999
Actualité juridique de droit administratif - AJDA (H)	1981	Droit et société (Ta)	1985	Revue de jurisprudence sociale (M)	1997
Actualité juridique de droit immobilier - AJDI (M)	1998	Droit et ville (S)	1977	Revue de l'arbitrage (T)	1998
Actualité juridique de propriété immobilière - AJPI (voir AJDI) (Pt)	1970 - 1997	Droit maritime français (M)	1970	Revue de la Recherche Juridique - Droit Prospectif (B)	1997
Actualité juridique famille - AJF (M)	2002	Droit ouvrier (M)	1973	Revue de science criminelle et de droit pénal comparé (T)	1973
Actualité juridique Pénal - AJP (M)	2004	Droit pénal (M)	1991	Revue des loyers et des fermages (M)	1970
Administrer (M)	1981	Droit social (M)	1970	Revue des procédures collectives (T)	1970
Annales de la Faculté d'Avignon (A)	2000 - 2001	Environnement (M)	1983	Revue des sociétés (T)	1970
Annales des loyers (M)	1970	Europe (M)	1992	Revue Documentation Organique (Voir D.O Actualité) (Pt)	2002-2004
Argus des assurances (H)	1975	Expertises (M)	1984	Revue du droit de l'Union européenne (T)	1996
Assurance française (Voir Tribune de l'assurance) (Pt)	1973-1997	Experts (T)	2003	Revue du droit public (B)	2002
Banque et droit (B)	2002	Gazette du Palais (Ph)	1970	Revue du Marché commun et de l'Union européenne (M)	1973
Banque magazine (Voir Revue Banque) (Pt)	1970-2005	Informateur du chef d'entreprise (Pt)	1970-1976	Revue européenne de droit public (Ta)	1999-2001
Bulletin de jurisprudence de droit de l'urbanisme (B)	1999	JCP (Voir Semaine juridique) (H)		Revue fiscale notariale (M)	2002
Bulletin des transports (Voir Bulletin des transports et de la logistique) (Pt)	1981-1990	Journal des notaires et des avocats (Voir Droit et patrimoine) (Pt)	1973-1992	Revue française de droit administratif (B)	1999
Bulletin des transports et de la logistique (H)	1991	Journal des tribunaux - Droit européen (M)	2002	Revue française de droit aérien et spatial (T)	1970
Bulletin du Conseil national des commissaires aux comptes (T)	1982-1986	Journal du droit international Clunet (T)	1981	Revue française de droit constitutionnel (T)	2006
Bulletin Joly Bourse (B)	2006	Journal spécial des sociétés (Voir Petites Affiches) (Pt)	1981-1991	Revue française des finances publiques (T)	2002
Bulletin Joly Sociétés (M)	1970	Jurisprudence automobile (M)	1977	Revue française du dommage corporel (T)	1998
Bulletin Juridique des collectivités locales (M)	2006	Jurisprudence sociale Lamy (Bi)	1998	Revue générale de droit médical (S)	2002
Bulletin Juridique des contrats publics (B)	2005	Jurisprudence sociale UIMM (M)	1986	Revue générale des assurances terrestres (Voir Revue générale du droit des assurances) (Pt)	1970-1996
Bulletin social Francis Lefebvre (M)	2005	Justices (Pt)	1998-2000	Revue générale des procédures (Pt)	1998-1999
Cahiers de droit de l'entreprise (B)	1972	Legalis.net (T)	2001-2009	Revue générale du droit des assurances (T)	1996
Cahiers de droit de l'intercommunalité (T)	2007-2008	Légi social (Voir RF Social) (Pt)	1973-2001	Revue internationale de droit comparé (T)	1987
Cahiers du Conseil constitutionnel (S)	2005	Liaisons sociales (M)	1981	Revue internationale de droit économique (T)	2000
Cahiers juridiques de l'électricité et du gaz (Voir Revue juridique de l'entreprise publique) (Pt)	1981-2004	Loyers et copropriété (M)	1991	Revue internationale du droit d'auteur (T)	2005
Cahiers prud'homaux (M)	1980	Médecine et droit (B)	1993	Revue juridique de l'entreprise publique (Anc. Cahiers juridiques de l'entreprise et du gaz) (M)	2004
Cahiers sociaux du Barreau de Paris (M)	2002	Mélanges Litec (Pas de périodicité)	2005	Revue juridique de l'environnement (T)	1981
Clunet (Voir Journal du droit international) (T)	1981	Petites affiches (Ph)	1991	Revue juridique personnes et famille (M)	1999
Collectivités territoriales - Intercommunalité (Voir Cahiers de droit de l'intercommunalité)		Procédures (M)	1996	Revue Lamy de droit des affaires (M)	2006
Communication - Commerce électronique (M)	1999	Propriété industrielle (M)	2002	Revue Lamy droit civil (M)	2004
Construction - Urbanisme (M)	1998	Propriétés intellectuelles (T)	2006	Revue pratique de droit social (M)	1973
Contrats - Concurrence - Consommation (M)	1991	Questions de sécurité sociale (Pt)	1973-2004	Revue trimestrielle de droit civil (T)	1970
Contrats et marchés publics (M)	2000	Recueil Dalloz (H)	1970	Revue trimestrielle de droit commercial (T)	1970
Dalloz (Recueil Dalloz) (H)	1970	Répertoire du notariat Defrénois (Bi)	1972	Revue trimestrielle de droit européen (T)	1973
Defrénois (Voir Répertoire du Notariat) (B)	1972	Responsabilité civile et assurances (M)	1990	Revue trimestrielle des droits de l'homme (T)	1999
Documentaliste - Sciences de l'information (B)	1998	Revue administrative (B)	2006	Revue universelle des droits de l'homme (M)	1996
Documentation Organique (Voir D.O Actualité) (Pt)	2002-2004	Revue Banque (anc. Banque magazine) (M)	2005	RF social (Anc. Légi social) (M)	1970
D.O Actualité (H)	2004	Revue critique de droit international privé (T)	1973	Semaine juridique JCP A - Administrations et collectivités territoriales (H)	2002
Droit administratif (M)	1991	Revue de droit bancaire et de la bourse (Voir Revue de droit bancaire et financier) (Pt)	1991-1999	Semaine juridique JCP CI - Commerce et industrie (Voir JCP E) (Pt)	1970-1983
Droit de l'environnement (M)	2005	Revue de droit bancaire et financier (B)	2000	Semaine juridique JCP E - Entreprise (Pt)	1984-1997
Droit de l'informatique et des télécoms (Pt)	1997-1999	Revue de droit des affaires internationales (B)	2005	Semaine juridique JCP E - Entreprise et affaires (H)	1998
Droit de la famille (M)	1997	Revue de droit des transports (M)	2007	Semaine juridique JCP G - Édition générale (H)	1970
Droit des sociétés (M)	1975	Revue de droit du travail (M)	2006	Semaine juridique JCP N - Notariale et immobilière (H)	1970
Droit des sociétés - Actes pratiques (Voir Actes pratiques et ingénierie sociétaire) (Pt)	1992-1997	Revue de droit fiscal (H)	1979	Semaine juridique JCP S - Social (H)	2005
Droit du travail et de la sécurité sociale (Voir Travail et protection sociale) (Pt)	1993-1997	Revue de droit immobilier (T)	1979	Semaine sociale Lamy (H)	2005
Droit et patrimoine (Anc. Journal des Notaires et Avocats) (M)	1992	Revue de droit rural (M)	1978	Travail et protection sociale - (Voir JCP S) (Pt)	1991-2005
		Revue de droit sanitaire et social (B)	1973	Tribune de l'assurance (M)	1997

Hebdomadaire (H) - Bimensuel (Bi) - Mensuel (M) - Trimestriel (T) - Bimestriel (B) - Annuel (A) - Trisannuel (Ta) - Pluri hebdo (Ph) - Parution terminée (Pt)

## Formation & assistance aux solutions Internet

Nous mettons à votre disposition des formations ainsi qu'un service Assistance Internet (service téléphonique) qui vous guideront lors de vos premières utilisations.

**Ces services sont compris dans votre abonnement.**

### Nos différents moyens de formation

- **LA FORMATION PAR TÉLÉPHONE** (*prise en main d'environ 45 minutes*)
- **LA FORMATION DANS VOS LOCAUX \*** (*formation personnalisable selon vos besoins*)
- **LA FORMATION AU SIÈGE DE LEXISNEXIS** (*formation découverte de 2h30*)  
141, rue de Javel - 75015 Paris  
Calendrier et inscription sur [www.lexisnexus.fr/formation](http://www.lexisnexus.fr/formation)
- **VIDÉOS DE FORMATION**  
*Ces vidéos gratuites de courte durée présentent les fonctionnalités et contenus essentiels du service en ligne LexisNexis JurisClasseur. Elles ne nécessitent aucune installation, vous pouvez les visionner directement dans votre navigateur*  
Pour en bénéficier, rendez-vous sur [www.lexisnexus.fr/tutorials](http://www.lexisnexus.fr/tutorials)

\* Moyennant une participation aux frais de déplacement pour les formations dans vos locaux, selon le tarif en vigueur.

### L'assistance aux solutions Internet, un service à votre écoute !

Notre équipe de **formateurs juristes** est à votre disposition **du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00** (hors jours fériés) pour toute question relative à l'utilisation des produits Internet, une aide à la recherche, une inscription à nos formations utilisateurs gratuites ou encore un problème de connexion.

## Newsletters LexisNexis JurisClasseur

Retrouvez toutes les lettres d'informations pour **optimiser l'utilisation de votre service en ligne** et découvrir les évolutions et astuces.

[www.lexisnexus.fr/informations\\_LNJC.html](http://www.lexisnexus.fr/informations_LNJC.html)